

Bureau du 2 juillet 2007

Décision n° B-2007-5395

commune (s) : Feyzin

objet : **Rue Louise Michel - Requalification - Construction d'égouts circulaires - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2006-4634 du 2 octobre 2006, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour des travaux de construction d'égouts circulaires en vue de la requalification de la rue Louise Michel à Feyzin.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 10 mai 2007, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Deal-Sogea pour un montant de 543 279,20 € HT, soit 649 761,92 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour des travaux de construction d'égouts circulaires en vue de la requalification de la rue Louise Michel à Feyzin et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises Deal-Sogea pour un montant de 543 279,20 € HT, soit 649 761,92 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0891 - ZI Vallée de la Chimie, individualisée par la délibération n° 2006-3517 en date du 10 juillet 2006.

3° - Les montants à payer en 2007, à hauteur de 543 279,20 € HT au titre du marché, seront prélevés sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - exercice 2007 - fonction 2 222 - compte 231 510 de la section d'investissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,